PQ
2326
.R48
1869

Lamartine et sa
Famille
par

E. Révérend du Mesnil

U d'/of OTTAWA
39003002439395

Extrait de la *Revue du Lyonnais*

LAMARTINE

ET

SA FAMILLE

D'APRÈS LES DOCUMENTS AUTHENTIQUES

PAR

E. RÉVÉREND DU MESNIL

Édition revue et corrigée, augmentée d'un extrait des Registres du Bailliage de Mâcon, et d'un Armorial des familles alliées.

LYON

IMPRIMERIE D'AIMÉ VINGTRINIER

RUE BELLE-CORDIÈRE, 14

1869

Universitas
BIBLIOTHECA

M.M:

Madame Verne Desoteux et Madame la Co
de Pierredan ont l'honneur de vous faire pa
du mariage de Monsieur le comte Léon de Pier
leur petit fils et fils, avec Mademoiselle Alix de
Cessiat.

Mâcon, le 28 mars 1838.

M.M.

Monsieur de Lamartine père et Madame de Cessiat
ont l'honneur de vous faire part du mariage
de Mademoiselle Alix de Cessiat, leur petite fille
et fille, avec Monsieur le Comte Léon de Pierredan

Mâcon, le 28 mars 1838.

Pierredan Léon comte (1813 - 1841

Licencié en droit en 1835
Attaché au Cabinet du Ministre de la Justice en 1834
Substitut du procureur du Roi à Mâcon en 1835,
sous préfet d'Apt en 1840; mais miné par la
tuberculose, il ne put prendre possession de ce dernier
poste et mourut à Mâcon le 25 juillet 1841.
Il épousa Alix de Lemât qui lui survécut jusqu'en
1876.

Pierredan Anne Joséphe, dite Nina comtesse de
(1786 - 1865) fille du général Lezoteux, baron
de Cormatin, elle épousa en 1807, le chevalier puis
comte Antoine Guillaume de Pierredon, voisin
de Lamartine, au château de Pierredon

Extrait de la *Revue du Lyonnais*

LAMARTINE

ET

SA FAMILLE

D'APRÈS LES DOCUMENTS AUTHENTIQUES

PAR

E. RÉVÉREND DU MESNIL

Edition revue et corrigée, augmentée d'un extrait des Registres du Bailliage de Mâcon, et d'un Armorial des familles alliées.

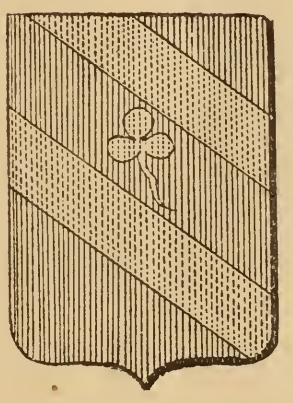

LYON

IMPRIMERIE D'AIMÉ VINGTRINIER

RUE BELLE-CORDIÈRE, 14

1869

Universitas

PQ
2396
.R48
1869

A toutes les époques, lorsqu'il disparaît de la scène du monde une de ces grandes individualités, dont le prestige glorieux s'est imposé à tous, la biographie s'empresse de recueillir les documents qui s'y rattachent : trop souvent elle anticipe sur les jugements de l'histoire qui, elle, doit procéder avec prudence et circonspection. Mais combien d'années ne faut-il pas souvent pour rectifier les erreurs produites par des écrivains trop empressés ?...

La France a le culte des souvenirs : elle aime à se rappeler tout ce qui a trait à ceux qui lui sont chers, parce qu'ils l'ont illustrée.

L'homme dont nous allons parler a porté un de ces noms qui ne s'oublieront jamais ; il a eu, quoi qu'on en ait dit, des aïeux nobles comme lui, mais non des ancêtres aussi glorieux.

Peut-être n'est-il pas sans intérêt de les rappeler avec lui : l'actualité donnera au moins quelque mérite à nos recherches ; elles pourront, en tout cas, être utilisées par ses futurs biographes ; c'est à ce titre que nous les publions.

Depuis l'impression de notre modeste travail dans la Revue du Lyonnais, *nous avons reçu de M. Edmond Bernard de Lavernette un très-précieux extrait des registres du Bailliage de Mâcon, qu'il*

a tiré des manuscrits de sa riche bibliothèque : nous nous empressons de l'ajouter aux pièces justificatives.

M. Adrien Arcelin, auteur d'un savant ouvrage sur le Mâconnais, ouvrage auquel il faut nécessairement recourir quand il s'agit de l'histoire généalogique d'une famille du pays, nous a transmis de nouveaux documents complètement inédits : nous les avons refondus dans notre travail.

Nous les prions de vouloir bien agréer, tous les deux, nos sentiments de profonde gratitude.

Nous y joignons enfin un Armorial des familles alliées aux la Martine.

Nous avons cherché à faire un travail utile : puissions-nous avoir réussi !

LAMARTINE

ET

SA FAMILLE

—

Lamartine est mort à Paris, le 28 février 1869 (1), dans le chalet de la rue d'Eylau, qui lui avait été donné par la ville de Paris ; il repose aujourd'hui à Saint-Point, suivant son désir, émis il y a quarante ans :

> O forêt de Saint-Point ! ô cachez bien ma cendre,
> Sous le chêne natal de mon obscur vallon !

Il ne nous appartient pas de donner ici une appréciation spéciale du caractère politique comme du génie littéraire de l'illustre défunt : une pareille tâche serait au-dessus de nos forces.

Comme poète et orateur, ses productions sont dans le souvenir de tous ceux qui savent lire : il est le créateur d'une poésie lyrique nouvelle qui suffit à immortaliser son nom et ne sera peut-être jamais dépassée.

Comme homme politique, n'oublions jamais ces paroles mémorables dont il foudroya les bandes formidables, qui, au 25 février 1848, croyaient pouvoir lui imposer le drapeau rouge, « ce symbole de sang et de honte » ·

(1) L'empereur Napoléon a rendu un solennel hommage à sa mémoire en décrétant, le 2 mars 1869, qu'EN CONSIDÉRATION DES GRANDS SERVICES RENDUS PAR M. DE LAMARTINE DANS DES TEMPS DIFFICILES, ses funérailles seraient célébrées aux frais du trésor public.

M. de Lamartine avait demandé à être inhumé sans pompe : la famille a dû respecter le dernier vœu du mourant.

« Le drapeau tricolore, s'écria-t-il dans un élan sublime d'éloquence et de sang-froid, a fait le tour du monde avec la république et l'empire, avec vos libertés et vos gloires ; le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans les flots de sang du peuple ! »

Vapereau lui a consacré, dans son *Dictionnaire des contemporains* (1), un long article biographique où il nous semble avoir apprécié avec beaucoup de justesse l'illustre poète, homme d'Etat, dont le nom est aujourd'hui dans l'éternité.

Nous ne pouvons mieux faire que de copier textuellement :

« On peut dire de toute sa vie ce qu'on disait déjà de tous ses livres, il y a vingt ans : « Ce qui ressort, ce qui est toujours en relief, c'est le poète. » Chez lui, en effet, c'est dans le poète que l'historien, l'orateur, le publiciste, le révolutionnaire viennent se confondre. De là sa faiblesse et sa force. Nature chevaleresque, esprit large et élevé, âme honnête, il n'a rien eu des qualités ou des défauts qui font les politiques. Placé entre deux systèmes contraires, tels que la monarchie et la démocratie, l'ordre et la liberté, la religion et la philosophie, l'Eglise et l'Etat (2), il comprenait trop bien et respectait trop l'élément de vérité ou la part de justice qui réside dans chacun d'eux, pour poursuivre le triomphe de l'un par l'extermination ou l'asservissement de l'autre. Oubliant les faits qui sont les nécessités du présent, pour l'idéal, qui sera peut-être la réalité de l'avenir, il domine de trop

(1) Vapereau. Dictionnaire des contemporains, Paris, L. Hachette. 1861, 2e édition.

(2) Cette opinion des DEUX SYSTÈMES CONTRAIRES, nous paraît quelque peu paradoxale.

haut un débat contradictoire, pour le conduire, et à part ces heures de crise où le courage personnel et le génie exercent une fascination immédiate, son éloquence a eu presque autant d'inutilité que d'éclat. Mais quelles ressources, pour les créations de l'art, dans cette richesse poétique d'organisation ! En dehors des chefs-d'œuvre qui ont doté la France d'une poésie lyrique nouvelle et d'un genre nouveau d'épopée, il y a, dans les plus imparfaites ébauches de M. de Lamartine, un grand courant d'aspirations au milieu duquel chaque passion, chaque idée, s'anime de la vie, ou s'éclaire de la lumière qui lui est propre. Dieu et l'homme, la société et la nature, la religion et la politique, tous les objets de la pensée et du sentiment viennent alimenter tour à tour ce foyer resplendissant de la poésie universelle. »

C'est ce qui explique cet amour qui s'attache au grand nom de Lamartine, dont les vers, dès leur première apparition, passionnèrent la France entière pour le chantre d'Elvire.

Sa mort a été vivement sentie par tous : les journaux de toutes nuances, les Revues littéraires, en signalant la perte irréparable de ce grand génie, ont rapporté les anecdotes les plus touchantes de sa vie intime, et, dans un concert unanime d'admiration pour ses œuvres, payé à sa mémoire un juste tribut d'éloges.

Mais au milieu de tous ces articles plus ou moins biographiques, la même erreur touchant l'origine de sa famille a été reproduite.

Hippolyte Castille, dans ses *Portraits historiques* (1), avait avancé que son père s'appelait *M. de Prat*, et que *Lamar-*

(1) Portraits historiques : M. de Lamartine, par Hippolyte Castille, Paris, Sartorius, 1857.

tine était le nom de son oncle maternel. Vapereau, qui lui a beaucoup emprunté, écrit à son tour que le nom de Lamartine était celui de la branche aînée de la famille, tandis que celle du poète était de Prat : Alphonse-Marie-Louis *Prat de Lamartine*.

Mais voilà qu'un journal politique (1) de notre département, — estimable publication d'ailleurs, — s'empresse de reproduire cette origine erronée en s'efforçant de la démocratiser comme dérivée de l'appellation vulgaire *la Martine, la femme à Martin*.

Et pour le prouver, il rapporte « sur le nom patronymique de Lamartine *ces détails assez peu connus* :

« Les ancêtres de Lamartine, d'origine franc-comtoise, étaient seigneurs de Pratz, village qui dépend aujourd'hui du canton de Moirans, arrondissement de Saint-Claude (Jura). Quand on se rend de Lons-le-Saulnier à Saint-Claude, on traverse Pratz et on est frappé de respect à la vue des hautes murailles qui, depuis deux siècles, bravent les injures du temps et de la main des hommes. Ce sont les ruines du castel de Pratz. C'est certainement à l'époque de sa destruction que remonte l'établissement des seigneurs de Pratz dans le Mâconnais. Dans tous les cas, nous trouvons. avant 1789, leur descendant, le père du grand poète, installé à Saint-Point sous le nom de *chevalier de Pratz* qui lui appartenait bien légitimement. Son nom patronymique était *Martine*, nom aujourd'hui fort répandu dans les environs de Moirans.

« Au moment de la tourmente révolutionnaire, le chevalier de Pratz devint, suivant le style jacobin (2), le citoyen

(1) L'*Impartial de l'Ain*, journal de Bourg, numéro 87, lundi 22 mars 1869.

(2) Cette assertion toute gratuite est démentie par un document officiel de l'an II de la République, *la Liste des Emigrés*. qui sera

Martine ci-devant Pratz, et sa femme la citoyenne *Martine* ou tout simplement *la Martine*, car c'est un usage constant dans la Basse-Bourgogne de féminiser les noms de famille quand on les applique à des femmes ou à des veuves et de les faire précéder de l'article *la*.

« Le dernier descendant des seigneurs de Pratz, placé dans l'alternative de choisir entre deux noms, dont l'un (celui de terre), avait une terminaison étrangère qui laissait à désirer au point de vue de l'euphonie, et l'autre (celui de famille), rappelait involontairement le prénom peu aristocratique de Martin, s'est contenté d'adopter celui sous lequel il avait entendu désigner sa mère pendant la période révolutionnaire, époque où il n'était encore qu'un enfant. C'est ainsi que M. Martine de Pratz est devenu M. de Lamartine. Son génie a environné ce dernier nom d'une auréole à laquelle les titres nobiliaires et les parchemins ne sauraient ajouter aucun éclat; et s'il est permis de rappeler la noble origine du grand poète, c'est uniquement par respect pour la vérité historique (1). »

Nous croyons que la vérité historique a été complètement altérée par l'auteur de cet article, qui n'y a peut-être

rapportée aux pièces justificatives, extrait n° VI : le style jacobin avait simplement fait *Lamartine* Louis-François, capitaine d'artillerie à Mâcon, par suppression de la particule *de* et adjonction de l'article *la* au nom, croyant ainsi effacer toute trace de noblesse ; comme si la particule, *cette petite propriété syllabique*, comme l'appelle le président de Brosses, avait jamais été un signe caractéristique et infaillible d'origine noble !

(1) M. Bigot, fondateur et rédacteur en chef du *Salut public*, avait, en 1848 ou 49, publié un article dans lequel il reproduisait ces erreurs. M. Aimé Vingtrinier, aujourd'hui directeur de la *Revue du Lyonnais*, lui communiqua alors quelques lettres du milieu du XVIIIe siècle toutes signées du nom de Lamartine. M. Bigot eut la franchise d'avouer et de rectifier ce qu'il avait avancé d'erroné.

pas mis toute l'impartialité qu'on devait attendre du titre du journal.

Cette idée a sans doute paru neuve et originale : voilà qu'elle est reprise par M. Bell, d'Orgelet, dans le n° du 26 mars 1869, de la *Sentinelle du Jura* ; mais cette fois avec un renfort d'érudition et des citations de noms de terres ou de fiefs qui pourraient convaincre, si nous n'avions en mains les preuves les plus certaines du contraire.

« La forme la plus ancienne de ce nom, dit M. Bell, fut *Martena* (1), et il existe encore, à Lavans-les-Saint-Claude, des Martena, comme à Prenovel, canton de Saint-Laurent, lesquels supprimèrent le *la* en 1793. — J'ai vu en 1804 un forestier qui avait repris le vrai nom de son père Lamartine, et qui était cousin du père de notre poète.

« Quant à l'ancienneté des Lamartine dans les montagnes de la terre de Saint-Claude, elle est incontestable. Les preuves en sont leurs nombreuses et riches possessions que nous allons énumérer :

1° Le vieux castel de Villard-Saint-Sauveur, près de Saint-Claude, dans lequel naquit le chevalier de Lamartine, de Mme de Lamartine, née Dronier, de Ravilloles, village de la paroisse de Saint-Lupicin, dite la *grande*, la sainte paroisse du diocèse de Besançon : — *grande*, car elle comprenait tout l'espace renfermé par le bief d'Héria, la Bienne jusqu'à Morbier, et le contre-fort qui sépare la vallée de cette rivière et le Grandvaux.

(1) Il existait dans le pays de Gex, possessionnée, à Sergy, dès 1657, une famille *de Martines*, admise à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Gex le 1er avril 1789 : c'est sans doute à elle qu'il faudrait plus justement, à cause de la proximité des lieux, attribuer l'origine si savante de *Martena* imposée par M. Bell à nos *la Martine* de Bourgogne. — Voir J. Baux, *Nobiliaire de l'Ain, Bugey et Pays de Gex*. Bourg, Martin-Bottier, 1864, p. 125.

2° Les deux grandes fermes Dronier, dans la forêt de Moirans. — Des Dronier existent encore à Ravilloles, où les Lamartine avaient un important domaine.

3° Pratz, domaine des prés, *prata*, dont le père du poète était seigneur, et dont le manoir, château à pont-levis et à quatre tours quadrangulaires, existait comme intact, il y a soixante ans. Il était couvert de pierres plates carrées, dites *laves* dans cette contrée où il n'y eut jamais de volcans.

Le mot *lave* (1) est une transformation du grec *lais*, pierre.

4° A Lavans, mot qui veut dire *là-à-vent* de Laconeu-Saint-Lupicin, un domaine que le chevalier de Pratz vendit à la famille Crestin de Saint-Claude.

5° A Vulvoz, un autre domaine avec castel, encore existant.

6° Les Combes, usines hydrauliques, créées par la famille, et tout près, la Condamine, dont un frère du chevalier (2) portait le nom et fut reçu conseiller au parlement de Franche Comté.

7° La Rixouse.

8° Plusieurs autres forêts, entre autres celle du Franois, près de Longchaumois, laquelle valait plus d'un million, et que le père du poète vendit au commencement de la

(1) Se dérive d'ordinaire de l'allemand *lauven*, couler. — Bescherelle, Dictionnaire national, Paris. Garnier frères, 1869. — Pierre se dit en grec λιθος : lithographie, gravure sur pierre.

(2) Ce conseiller au Parlement de Franche-Comté, chevalier de la Condamine, nous est complétement inconnu : il ne figure pas dans la liste des membres du Parlement de Franche-Comté rapportée dans le Catalogue des gentilshommes de L. de La Roque et Ed. de Barthélemy, dont il sera parlé ci-après. Ce doit être un Dronier, car cette famille a donné un Conseiller au parlement de Besançon.

Révolution 150,000 francs. — Pour tirer parti du produit de ces bois, l'un des ancêtres du père de Lamartine créa des scieries dans le lieu même, alors désert, où s'est établi Morez (1), ville la plus industrieuse du Jura.

9° Un riche vignoble à Saint-Lothain près Poligny ;

10° Enfin à Saint-Lupicin, ancien Laucone, berceau des Lamartine, le castel qui a valu à la partie haute de ce village le nom de Chatillon. — A ce manoir advenait la belle propriété du château moderne actuel, qui appartient à M. L. de Ronchaud, après avoir passé des Bremon, de Gex, aux Charnage, dont l'historien Dunod, de Lavans, épousa l'unique héritière. Le vieux castel dont un pan de mur, plongeant au pied d'un rocher garni de lierre, existe encore, ayant été ruiné par les Suédois du féroce duc de Saxe-Weimar, la famille Lamartine fit construire au bourg *Léava (Là aval)* de Saint-Lupicin, une maison d'exploitation agricole avec appartement de maîtres. On appelait encore cette maison « chez Lamartine » en 1792. — Souvent dans mon enfance, j'ai été dans cette demeure, dont la taille de la porte d'entrée présente le style du milieu du XVIIe siècle.... »

Cette lettre témoigne de l'érudition de son auteur et contient des renseignements précieux pour la famille de Lamartine. Pour nous, elle atteste seulement que par suite de son mariage avec Mlle Dronier, de Ravillolés, le

(1) La ville de Morez avait envoyé en mars 1864 à M. Alphonse de Lamartine « une délibération du Conseil pleine de reconnaissance et de témoignages de souvenirs, non provoqués, pour la fondation de cette ville qui remonte à son grand-père. » Le grand poète ajoutait, dans une lettre qu'il adressait à M Arcelin, à Mâcon : « Nos ayeuls ne sont plus que poussière, et quand on a le malheur d'avoir perdu ses enfants, on abandonne l'avenir au hasard, mais l'affection des contemporains est toujours une partie de la consolation du passé et de la confiance de l'avenir... »

père du poète avait conquis de vastes possessions en Franche-Comté, ayant pu lui-même les augmenter encore par suite d'héritages, acquisitions ou autrement.

Quant à l'étymologie du nom patronymique, il est possible qu'elle soit dérivée du mot *martena* (1) : il est incontestable qu'à l'origine des noms, les hommes pour se distinguer les uns des autres à mesure qu'ils se multipliaient, les prirent souvent au hasard ou les empruntèrent aux objets extérieurs ou les tirèrent d'événements, de ressemblances, etc.

M. le baron de Coston (2) a écrit sur l'origine, l'étymologie et la signification des noms propres, un travail remarquable de science et d'érudition : voici ce qu'il dit du nom de Lamartine :

« Le nom de Lamartine a été anagrammatisé en *mal t'en ira,* ce qui n'aurait pas manqué de lui arriver si l'on avait donné un libre cours aux idées et aux passions dont certains démocrates se servaient pour escalader le pouvoir. Comme celui de La Martinière, il signifie terre ou domaine de Martin : le poète est issu d'Etienne Lamartine, secrétaire du Roi et juge-mage de Cluny en 1620. »

(1) Les efforts faits pour faire dériver le nom de Lamartine de *Martine* ou de *Martena*, noms encore existants dans le Jura, nous rappellent que l'appellation de *Martine* est fort ancienne.

Dans son Traité de la noblesse, Paris, 1708, p. 113, La Roque rapporte que l'archevêque d'Auch anoblit Hélie de Martine, natif de Marinliac, et Bernard de Martine, son fils, jurisconsulte : les lettres patentes du roi, confirmatives de cet anoblissement, datées de décembre 1345, portent : « Dilectorum nostrum Helie de Martino loci de Marinliaco et Bernardi ejus filii jurisperiti... nobilitatem... confirmavimus. »

Le nom d'Alamartine, type premier des La Martine, est encore plus commun en Bourgogne, dans le Charollais, qu'en Franche-Comté.

(2) Origine, étymologie et signification des noms propres et des armoiries, Paris, Aug. Aubry, 1867.

La filiation de la maison de Lamartine, que nous allons reproduire ci-après, dissipera tous doutes sur les véritables origines de la famille du poète : nous aurions voulu pouvoir présenter des renseignements émanés de Lamartine lui-même : nous les lui avons réclamés déjà à l'occasion d'une *Histoire de la Curée, de la maison Hüe et de ses alliances*, que nous préparons : mais nous n'avons reçu que des indications peu précises et il ne nous en est resté qu'un autographe du grand homme que nous conservons précieusement dans nos archives.

Sa réponse était ainsi conçue (1) :

Saint-Point le 7 février 1861.

Monsieur,

Excusez un homme accablé d'affaires et de maladies autour de lui.

Je ne sais malheureusement rien de ce que vous désirez, si ce n'est :

Que les Montherot ont de tous temps épousé des demoiselles Lamartine d'Hurigny, branche cadette des Lamartine, qu'un de Montherot a épousé encore une de mes grand'tantes, Mlle de Lamartine d'Hurigny, et qu'un Lablanche, premier secrétaire d'ambassade en Perse sous l'Empire, a épousé une demoiselle de Montherot, ma cousine. Nous sommes par là alliés et je vous remercie d'y attacher le moindre prix

Les trois familles sont dignes de s'apprécier, et, je l'espère, de s'honorer de leur confraternité. Honorez

(1) Nous ne corrigerons point les quelques erreurs qu'elle peut contenir : le grand poète est peut-être celui qui en a le plus commis sur sa famille.

encore par vos recherches, les trois branches en recueilleront le prix.

LAMARTINE.

Dans sa *Critique de l'Histoire des Girondins*, ouvrage d'une grande éloquence et d'un style ferme et entraînant, l'illustre écrivain donne quelques renseignements sur sa famille et ses relations intimes avec la maison d'Orléans ; mais ils ne précisent ni origine ni filiation. Nous tenons néanmoins à les rapporter comme un éloquent complément à la généalogie que nous indiquerons après.

« Je l'aurais vénérée (la maison d'Orléans), partout ailleurs que sur son trône : par tradition de famille du côté de ma mère, je lui devais plus que du respect, je lui devais de la reconnaissance. Cette auguste maison avait eu des patronages, des bienveillances, des générosités princières pour ma famille maternelle. La mère de ma mère était sous-gouvernante de ses enfants, des princes du sang et de la famille du vénérable duc de Penthièvre. Le roi Louis-Philippe et ses frères avaient été, avant l'époque de Mme de Genlis, élevés par ma grand'mère ; un de mes proches parents était son intendant des finances. Après la Terreur, la duchesse d'Orléans, reléguée en Espagne, avait prié ma grand'mère d'aller chercher madame Adélaïde d'Orléans, sa fille, en Suisse, et de la lui ramener en Espagne. La mission de confiance avait été remplie. Après 1814, ma mère avait retrouvé dans Louis-Philippe et dans madame Adélaïde, sa sœur, des souvenirs d'enfance et d'éducation communs, qui les disposaient à toutes les bontés pour la fille de leur gouvernante. J'avais l'honneur d'en être reçu avec distinction dans mon adolescence. La protection du prince et de sa sœur ne me fut néanmoins d'aucun secours, soit dans la carrière littéraire, où

l'on n'est protégé que par son talent, si on en a ; soit dans la carrière militaire, où je servais, dans les Gardes-Nobles de Louis XVIII, une cause très-opposée au parti politique déjà dessiné du duc d'Orléans ; soit dans la carrière diplomatique, où je servis fidèlement la cause de la légitimité jusqu'à sa chute. D'ailleurs, mon père, le chevalier de Lamartine, ancien et loyal officier de cavalerie dans le régiment Dauphin, au moment de la révolution, et ses frères, royalistes comme lui, quoique constitutionnels de 1789, m'auraient vu avec répugnance devenir le client de la maison d'Orléans. Elle portait à leurs yeux la responsabilité du prince démagogue, complice de 1793, puni d'un vote de mort par la hache du même bourreau.

Il faut le dire, les opinions politiques sont dans le sang : tel père, tel fils. »

M. Arcelin, ancien élève à l'Ecole des chartes, a publié récemment un excellent ouvrage sur le Mâconnais (1), où sont relatés les personnages les plus marquants de la famille de Lamartine.

Comme preuves, il cite les documents suivants :

Manuscrits de Claude Bernard, généalogies et preuves.

Archives de la Côte-d'Or : registre des preuves pour les États de la noblesse de Bourgogne.

Bibliothèque Impériale, fonds Fontette, Portefeuille 33, folio 1, généalogies et preuves.

Chevillard, *Armorial de Bourgogne.*

Catalogue des gentilshommes qui ont eu séance aux Etats de Bourgogne.

Ces documents ont à nos yeux une autorité trop authentique et trop incontestable pour que nous hésitions à leur accorder la plus entière créance.

(1) Adrien Arcelin : Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais, Mâcon, Durand, libraire. 1864.

C'est à l'aide des indications contenues dans cet excellent *Indicateur*, et sur le vu des titres authentiques que nous avons entre les mains ou des recherches faites dans d'autres ouvrages du temps, que nous allons établir comme suit l'ascendance de Lamartine.

GÉNÉALOGIE

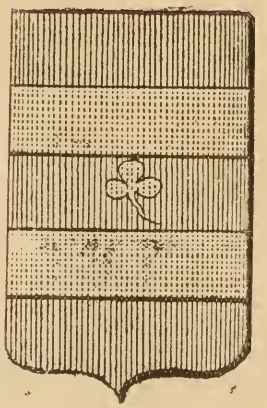

Le nom primitif de la famille est Alamartine (1) : ce n'est que vers 1609 qu'Étienne, en acquérant une charge de conseiller secrétaire du roi qui l'anoblissait, l'a écrit *de la Martine*. Cette orthographe a été constamment suivie par ses descendants ; le poète l'a simplifiée en signant : Lamartine.

(1) Nous trouvons, dans les preuves de la maison Dubost de la Blanche (Histoire de la Curée), un changement d'orthographe exactement semblable.

Dans un titre « devant Pierre Agnetier, notaire au bureau du Beaujolais, le jour du dimanche feste de la purification de la bienheureuse Vierge Marie, l'an du Seigneur 1416, à Lestra, furent personnellement établis Jean et Guichard Dubost *alias* Alablanche... » Ce nom d'*Alablanche* était devenu, à la fin du XVIe siècle, *de la Blanche*.

La famille est originaire de Bourgogne, où elle est anciennement connue dès le milieu du XVIe siècle. Trois de ses membres firent officiellement enregistrer leurs armes à l'Armorial Général de France, dressé par d'Hozier, en vertu de l'édit de Louis XIV de novembre 1696.

Bourgogne, Registre Ier :

Folio 103. Jean Baptiste de la Martine, écuier, conseiller au bailliage et président à Mâcon, porte : de gueules à deux fasces d'or, accompagnées en cœur d'un trèfle de même et brisé en chef d'un lambel d'argent.

F° 113. Philippe de la Martine, écuier, seigneur d'Hurigny, porte : de gueules à deux fasces d'or et un trèfle de même en abîsme, posé entre les deux fasces.

F° 114. Jean-Baptiste de La Martine, écuier, seigneur d'Hurigny, porte de gueules à deux fasces d'or et un trèfle de même posé en cœur entre les deux fasces.

Nous voyons par ces enregistrements que les Lamartine, seigneurs d'Hurigny, formaient la branche aînée de leur famille : la brisure du lambel, suivant l'usage établi à cette époque, indique Jean-Baptiste de la Martine comme représentant une souche cadette.

Nous ne saurions dire pourquoi Alphonse de Lamartine qui descendait de ce dernier, portait, sans brisure : de gueules au trèfle d'or entre deux bandes de même (1).

(1) Il semble, d'après les enregistrements officiels faits par d'Hozier, que M. de Lamartine devrait porter : de gueules au trèfle d'or entre *deux fasces* du même ; mais la lettre du 7 février 1861, que nous avons reproduite, est scellée d'un sceau en cire rouge portant *deux bandes*.

Les armoiries du poète sont, au reste, ainsi blasonnées dans l'*Armorial historique* de la noblesse de France par de Milleville.

Paris, Vaton, 1845, p. 140 — Cet ouvrage, dit M. Guigard,

Supports : deux lions.
Devise : A la grâce de Dieu.

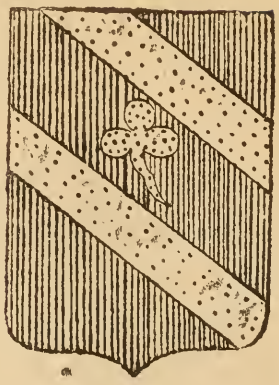

La filiation s'établit depuis (1) :

I. Pierre Alamartine (2), qui vivait en 1577, bourgeois de Cluny, n'eut qu'un fils.

Bibl. héraldique, Paris, Dentu, 1861, que l'Institut a couronné en 1858, est l'un des meilleurs et des plus consciencieux qui existent sur la matière.

Par respect pour le poète, qui lui-même en a consacré l'usage, nous n'hésitons plus à maintenir dans la description de ses armoiries, *deux bandes d'or* qui peut-être ne sont qu'une erreur de la part du graveur.

M. Arcelin pense que la substitution des fasces aux bandes est une véritable *brisure*, brisure dont le motif ne s'explique pas, le poète se trouvant par l'extinction de la branche aînée chef de nom et d'armes.

(1) Notre travail était déjà achevé lorsque nous avons reçu de M. Lacroix père, pharmacien à Mâcon, collectionneur érudit et l'un des membres les plus actifs de l'Académie de Mâcon, communication d'un manuscrit fort important pour la filiation des la Martine, manuscrit qui eût été dispersé, au profit des consommateurs de sucre et de canelle, sans l'initiative intelligente de son heureux possesseur actuel. Nous publions en entier, à la suite de la généalogie, les deux extraits qui se rapportent à notre œuvre.

(2) Indicateur héraldique du Mâconnais.

Mais il avait les deux frères qui suivent, savoir (1) :

Gabriel Alamartine, notaire à Mâcon en 1573, marié à Claudine Morestel, dont il eut :

Une fille mariée à Jean Durantel, notaire et procureur de Cluny en 1594,

Et Benoît Alamartine, tanneur de Cluny, qui fut père de :

1° Françoise Alamartine, femme de Claude Tupinier (2) ;

2° Benoît Alamartine, avocat à Mâcon, juge de l'abbaye de Cluny, lequel laissa :

Guyot Alarmartine (3), marié en 1621 à Philiberte Paillet.

La famille Alamartine, qui appartenait alors à la religion réformée, est citée dans la *Légende de saint Nicaise,* satire célèbre du huguenot Jean Dagonneau de Mâcon, comme ayant été alors en butte aux persécutions pour le fait de sa religion. L'abbé de Cluny, Claude de Guise, prédécesseur du célèbre cardinal de Guise Louis de Lorraine, aurait « tiré des Alamartine de grosses sommes d'argent (4). »

Il paraît que les tracasseries continues de Claude de

(1) Notes communiquées par M. Arcelin.

(2) La famille Tupinier (Tuppinier au milieu du XVIIIe siècle) appartenait à la bourgeoise de Cluny : elle est encore aujourd'hui fort honorablement représentée.

(3) La forme du nom Alamartine est commune en Mâconnais et particulièrement à Cluny où il y avait, dès le XVIe siècle et où il y a encore des Alamartine, des Alamagny, des Alaberthe. — Communiqué par M. Arcelin.

(4) Edm. Chevrier. Le Protestantisme dans le Mâconnais et la Bresse aux XVIe et XVIIe siècles, Mâcon, Protat, 1868. Note de la page 19. — Le pamphlet de Dagonneau a été imprimé à la suite des mémoires de Condé, Londres, 1743.

Guise auraient amené les Alamartine à conversion, puisque nous trouvons leur fils Etienne, dont l'article suit, en possession d'une charge très-importante à la nomination du puissant abbé de Cluny, dont l'autorité s'étendait alors sur 472 prieurés, tous riches.

II. Noble Etienne Alamartine, bourgeois de Cluny, avocat au bailliage de Mâcon, le 25 octobre 1604, juge-mage (1) et capitaine de Cluny (2) : il régit quelque temps les biens de cette célèbre abbaye. Il fut pourvu, le 28 août 1609, d'une charge de conseiller au bailliage de Mâcon, puis devint secrétaire du roi, charge alors fort recherchée et qui anoblissait (3) son titulaire pourvu qu'il l'eût exercée vingt ans ou fût mort en étant revêtu.

En premières noces, il épousa, le 14 septembre 1605, Aimée de Pise, fille de noble Antoine de Pise, président en l'élection de Mâconnais, seigneur de Flacé, et d'Antoinette de Rymon ;

Et en deuxièmes noces Anne Galoche, fille de Guillaume Galoche, procureur du roy en la chatellenie de Saint-Laurent-les-Chalons, et de Nicole Gon, 18 novembre 1619.

Étienne eut pour enfants :

1° Philippe-Etienne, qui continue ;

2° Jean-Baptiste, auteur de la branche de Montceau qui sera rapportée après son aînée.

(1) Le juge-mage était le magistrat chargé d'exercer la justice dans le ressort de l'abbaye de Cluny : il était à la nomination seule de l'abbé ; ses sentences relevaient, pour les appels, du parlement de Paris. — Voy. Piganiol de la Force, Description de la France, Paris, Legras, 1722, t. 3, p. 517.

(2) Indicateur héraldique.

(3) V. de La Roque, Traité de la Noblesse, ch. 11 : De la noblesse des secrétaires du Roy.

3° Philiberte de la Martine, femme d'Antoine de la Blettonière, lieutenant particulier en l'Election (1).

4° Anne de la Martine, femme de Simon Dumont, élu en l'élection.

5° Françoise-Madeleine de la Martine, religieuse à la Visitation de Mâcon.

III. Philippe-Etienne de la Martine (2), seigneur d'Hurigny, conseiller, secrétaire du roi, marié le 19 juin 1657, à Claudine de la Roue, fille de noble Antoine de le Roue, avocat, et de Marie Galopin.

De cette union naquirent :

1° Jean-Baptiste, qui va suivre ;

2° Philippe qui, marié en 1708, à Anne Constant, n'eut point d'enfants.

3° Ursule de la Martine, femme d'Antoine Desbois, seigneur de Choisi, bailli de Mâconnais, d'une famille bourgeoise de Cluny qui s'éleva rapidement au premier rang à Mâcon, où elle prit séance en la chambre de noblesse, le 29 juin 1697.

4° Marie de la Martine, religieuse à la Bruyère;

5° Anne de la Martine, religieuse de Sainte-Elisabeth de Lyon.

IV. Jean-Baptiste de la Martine, écuyer, après avoir servi cornette dans le régiment de la Lande-Dragon, acheta une compagnie dans le régiment de Gévaudan-Dragon. Il épousa Éléonore Bernard, fille de Me Philibert Ber-

(1) La Bletonnière, famille alliée aux Albert, des armes desquels ils ont écartelé, descendant d'un bourgeois de Cluny au milieu du XVIe siècle, était possessionnée à Igé. — Indicateur héraldique.

(2) Indicateur héraldique.

nard (1), conseiller au bailliage et présidial de Mâcon, secrétaire du roy, seigneur de Lavernette, et de Jeanne Bollioud de la Roche, sa femme. Il eut :

1° Jean-Baptiste qui suivra.

2° Philibert de la Martine, capitaine au régiment de Piémont, chevalier de Saint-Louis (2).

Il est rappelé dans l'acte de mariage de sa nièce, du 9 février 1756.

4° Françoise de la Martine, morte jeune.

V. Jean-Baptiste de la Martine, volontaire, puis capitaine dans Villeroy, seigneur d'Hurigny, suivant l'acte de 1756; il avait épousé damoiselle Anne de la Martine, sa cousine, qui le rendit père de :

1° Jeanne-Sybille-Philippine de la Martine, laquelle épousa, suivant contrat passé à Mâcon, le 9 février 1756, Puthod, notaire, messire Pierre de Montherot de Montferrand, chevalier, demeurant à Lyon, veuf en premières noces d'Elisabeth Richéry (3).

(1) La famille Bernard est sans contredit une des plus illustres de la ville de Mâcon.

Saint Julien de Baleurre, au xvie siècle, Origine des Bourgongnons, Paris, 1581, in-f°, p. 366, disait d'eux : « Je ne pvis ny ne doibs passer sovbs silence l'aornement et singvlier lvstre que les seigneurs Bernard (hommes novrris à la vertu) donnent à leur Mascon.... »

Elle est aujourd'hui très honorablement représentée par MM. Bernard de Lavernette et leurs enfants. — Voir dans M. Arcelin, Indicateur du Mâconnais, la glorieuse notice consacrée à cette noble et antique maison qui remonte au milieu du xve siècle, fut toujours richement possessionnée, alliée aux meilleures familles du pays et revêtue des charges les plus honorables de noblesse.

(2) Acte du 22 novembre 1751.

(3) Histoire de la Curée, généalogie de Montherot, Preuves.

Il fut constitué à la future une somme de 34,000 livres en contrats de constitution de rente à 5 pour °/₀, ensemble la terre et seigneurie d'Hurigny avec les châteaux, domaines, etc. , en dépendants.

Dame Marie-Anne de la Martine, veuve de messire Claude Chambre, trésorier des Etats de Mâconnais, constitua à la demoiselle future, *sa petite-fille*, par donation entre vifs, une somme de 6,000 livres qu'elle lui avait léguée par son testament.

De ce mariage naquirent :

A. Pierre de Montherot de Béligneux, garde du roy de la Compagnie écossaise.

B. Jean-Baptiste-Marie de Montherot, mort à Dijon le 20 août 1850.

C. Marie-Jeanne de Montherot, mariée à M. de Malmont, sans enfants.

2° Marie-Anne de la Martine, mariée à Pierre-Abel Desvignes, seigneur de Davayé.

3° Ursule de la Martine, mariée à N... Patissier de la Forestille.

BRANCHE CADETTE DES LA MARTINE,

SEIGNEURS DE MONTCEAU.

III. Jean-Baptiste de la Martine, écuyer, conseiller au bailliage et présidial de Mâcon (1), lequel fit enregistrer ses armes par d'Hozier, en brisant celles de sa famille d'un lambel d'argent.

(1) Indicateur héraldique.

De son mariage avec Françoise Albert (1), veuve de Mre Me Philibert Verjus, avocat à Mâcon, et fille de Abel Albert, receveur des consignations du Mâconnais, et de Françoise Moisson, sa femme, il eut :

1° Etienne, seigneur de Montceau, ci-après.

2° Nicolas de la Martine, qui succéda à son père dans l'office de conseiller au bailliage et présidial de Mâcon, et mourut aux eaux de Vichy, en 1714, sans être marié.

3° Antoine de la Martine, mort à Paris, étudiant en Sorbonne.

4° François de la Martine, pourvu d'un archidiaconé, en 1725, doyen, en 1728, à Mâcon.

5° Louis de la Martine, qui prit la compagnie de son frère aîné, Étienne, dans Orléans, et fut tué à Barcelone.

6° Jean-Baptiste de la Martine, qui se noya dans la Saône.

7° Marie-Anne de la Martine, mariée, en 1710, à Claude Chambre, receveur des états.

8° Chrétienne de la Martine, morte jeune.

9° Marie de la Martine, fille.

10° Madeleine de la Martine, religieuse à la Bruyère.

11° Anne de la Martine, religieuse ursuline.

12° N... de la Martine, à la Visitation.

IV. Philippe Etienne de la Martine, seigneur de Montceau,

(1) Albert, maison remontant à Benoît Albert, lieutenant de justice avant 1604. La terre de Montceau est venue par cette alliance aux de la Martine : les Albert eux-mêmes la tenaient des Moisson, représentés en 1540 par Philippe Moisson, enquesteur au bailliage de Mâcon. — Indicateur héraldique.

capitaine au régiment d'Orléans (1), marié en 1703 à Sybille Monteillet (2) ; il eut de cette union :

1° Louis François, qui suit.

2° Philippe de la Martine, lieutenant dans Talard-infanterie.

3° Anne de la Martine, mariée à Jean-Baptiste de la Martine d'Hurigny, écuyer, lieutenant dans Villeroy.

4° N.... de la Martine, mariée à Pierre Boyer de Trades, secrétaire du roi.

5° et 6° Deux filles ursulines à Mâcon.

7° Une autre fille religieuse à la Bruyère.

V. Louis-François de la Martine de Montceau, seigneur de Montceau, la Tour de Milly, Urcy, capitaine dans Monaco-infanterie, chevalier de Saint-Louis, élu de la noblesse du Mâconnais le 18 novembre 1760 (3).

Louis-François de la Martine père, assista, le 16 mars 1789, à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Mâcon pour l'élection des députés aux Etats généraux de 1789,

(1) L'Annuaire de la noblesse de France, par M. Borel d'Hauterive, excellente publication dont la valeur est affirmée par un succès de vingt-six ans (depuis 1843), contient, année 1852, p. 301, une notice abrégée sur la famille Lamartine, à laquelle nous avons beaucoup emprunté : le nom patronymique y est écrit constamment *de Lamartine*, mais l'erreur relative à l'origine du nom de *Prat* y est simplement indiquée, sans autre preuve.

(2) Sybille Monteillet était fille du sieur Monteillet et de demoiselle de Saint-Martin. — D'après une note, communiquée par M. Arcelin, elle appartenait à une famille bourgeoise de Lyon, n'ayant rien de commun avec Antoine de Montillet, élu à Belley en 1601, ni avec les Tuppinier, seigneurs de Montillet.

(3) Indicateur héraldique.

parmi les cinq nobles de la châtellenie d'Igé et de Domange (1).

Il fut représenté dans l'acte de naissance de son petit-fils que signèrent plusieurs membres de la famille Barthelot de Rambuteau, à laquelle appartenait M. le comte de Rambuteau, ancien préfet de la Seine, lequel, décédé récemment, habitait Champ-Grenon, en la commune de Charnay, près Mâcon ; il entretenait avec l'illustre poète les meilleures relations d'amitié.

Ce fut lui qui épousa une riche héritière de Franche-Comté, Jeanne-Eugénie Dronier ; par cette alliance entra, outre diverses possessions, le château et terre de Pratz, dont son fils aîné, pour se distinguer de ses frères et sœurs, prit le nom de : *la Martine, chevalier de Pratz.*

Les registres paroissiaux de la ville de Morez (Jura) contiennent, sous la date du 25 août 1749, l'acte de ce mariage; une lecture attentive de cette pièce authentique suffira pour convaincre les plus récalcitrants à l'endroit du nom de Prat, et de l'origine, dans la famille, de ses nombreuses possessions dans le Jura, du chef des Dronier et des Dolard.

A l'époque de la révolution, toutes ces propriétés ont disparu des mains des la Martine sans que nous sachions trop comment : le château de Pratz appartient aujourd'hui à M. Léon Crestin, ancien magistrat ; celles de Morez ont été revendues en 1796.

M. de Lamartine, dans son 76e *Entretien*, parlant du village *alpestre* de Saint-Lupicin, et du manoir de l'honorable famille des Nicod de Ronchaud, dit : « Des fenêtres du pavillon, on plonge à gauche sur la gorge profonde

(1) Archives impériales, B. III, 105-156. — L. de La Roque et Ed. Barthélemy, Catalogue des gentilshommes de Bourgogne, Bresse, Bugey et Valromey, Paris, Dentu, 1862.

descendant vers la ville de Saint-Claude, de l'autre sur le château de Pratz, *dont mon père a porté quelque temps le nom* et qui était un des domaines de mon grand-père dans cette contrée..... »

L'extrait suivant dissipera tous les doutes s'il était possible qu'il pût en exister le moindre :

« Le vingt-cinquième aoust, mil sept cent quarante-neuf, ensuite de la dispense de deux proclamations en datte du quatorzième du courant accordèe par monseigneur l'Eveque de Macon, signèe Henry Constance, êveque de Macon, contresignèe Noblet secretaire, de la remise de M. Chenezot, curé de Saint-Pierre de Mâcon, en date du 16 du présent mois, de la dispense de deux proclamations en datte du vingt-quatrième du courant accordèe par monseigneur l'Evêque de Saint-Claude, signè d'Ailly, vicaire général, contresignèe Panisset sécretaire, et de la remise de Monsieur Mermet, vicaire de Saint-Romain de la ville de Saint-Claude, je soussigné François-Gaspard Dejouffroy de Gonkand, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre à Saint-Claude, chevalier de Saint-Georges, ay donné la bénédiction nuptiale à messire Louis-François de la Martine, chevalier, seigneur de Monceau, ancien capitaine au régiment de Monaco, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, fils légitime de défunts messire Philippe-Etienne de la Martine, chevalier, ancien capitaine au régiment d'Orléans, et de dame Sibile Montillet — et à demoiselle Jeanne-Eugénie Dronier de Pras, fille légitime de messire Claude-Antoine-Joseph Dronier, écuyer, seigneur du Villard et de Pras, conseiller honoraire au parlement de Besançon, et de dame Cécile-Eugénie Dolard ; après avoir eu dispense de lieu et de prêtre et avoir été publié chacun une fois dans leur paroisse respective, sans qu'il soit intervenu aucun empêchement ni

opposition comm' il en conste par les actes de remises ci-dessus énoncès. Ont été présens Abel de Moiria Maillac, messire Georges de Chandinier, tous deux aussi chanoines de l'église cathédrale de Saint-Pierre à Saint-Claude, Claude-François Bonnefoy, vicaire de cette paroisse, messire Jacques-Philippe Gindre, prêtre, Jean-Baptiste Dolard, avocat en parlement, et sieur Claude-François Constance Reymondet, docteur en médecine, qui ont signé avec les époux, le père de l'épouse et sieur François Bonaventure Alix, écuyer.

« Signés Jeanne-Eugénie Dronier de Pras, Louis-François de Lamartine, Dronier-Duvillars, Dollard-Dronier, Champdiner, Dolard l'aîné, de Maillac, Bonnefoy prêtre, Gindre prêtre, le chevalier de Lamartine, Dolard, Reymondet, Alix, Dolard et François Gaspard Dejouffroy de Gonkans. »

De son mariage avec mademoiselle Dronier, famille qui ne figure pas dans le catalogue de la noblesse de Franche-Comté en 1789, il eut les enfants qui suivent :

1° François-Louis de la Martine, fils aîné (1), sieur de Montculot ; il figure à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Mâcon, prévôté de Saint-André-le-Désert, parmi les nobles non possesseurs de fiefs.

2° Pierre, qui suit.

3° L'abbé de la Martine.

4° Sophie de La Martine, connue dans la famille sous le nom de madame de Montceau.

5° Eugène de la Martine.

6° Marie-Suzanne de la Martine du Vilard, chanoinesse-comtesse du chapitre de Saint-Martin-de-Salles en Beaujolais (2). (1756 – 1846) vécut longtemps à Mâcon dans l'hôtel de famille

(1) Catalogue des gentilshommes de Bourgogne.

(2) Vicomte de Gabrielly, La France chevaleresque et chapitrale,

Dans les lettres que possède M. Aimé Vingtrinier, et qui étaient adressées à son grand-père, elle signe : De Lamartine du Villars, chanoinesse de Salles.

L'écusson losangé de son cachet en cire rouge, surmonté d'une couronne de marquise, au lieu de deux jumelles en bandes d'or porte deux jumelles en fasce.

Comme curiosité littéraire, nous ajouterons que dans ce siècle accusé d'orgueil et d'aristocratie, la *fière comtesse* écrivait à un simple négociant : « Je suis très-parfaitement, monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante. »

A l'époque d'égalité où nous vivons, la plus petite bourgeoise serait moins polie.

VI. Pierre de la Martine, capitaine au régiment Dauphin-cavalerie, lequel s'intitula chevalier de Pratz : il figure (1) avec son frère aîné, comme ne possédant point fief, parmi les gentilshommes de la prévôté de Saint-André-le-Désert, au bailliage de Mâcon, où son nom est parfaitement écrit : Pierre *de la Martine*, capitaine de cavalerie. 1752 - 1840

Il épousa Françoise-Alix des Roys (2), mentionnée avec sa sœur François-Césarine des Roys (3), comme chanoi- mort d'accident à Mâcon le 13 nov. 182

Paris, Leroy, 1785. — Les preuves de noblesse des chanoinesses de Salles étaient de huit générations du côté paternel : la mère devait être Demoiselle. — Par concession royale, les chanoinesses avaient le titre de comtesses de Salles : elles portaient une décoration spéciale.

Marie-Suzanne de La Martine tenait son nom *du Vilard*, à l'exemple de son frère le chevalier de Pratz, du vieux castel de *Vilard*-Saint-Sauveur, près Saint-Claude.

(1) Catalogue des gentilshommes de Bourgogne.

(2) La France chevaleresque et chapitrale, p. 193.

(3) Des Roys. Cette famille était possessionnée, en 1602, à Neyrieu-en-Bugey, paroisse de Saint-Bonnet-de-Sessieu, où elle tenait le fief de Neyrieu consistant en une rente annuelle et perpétuelle de vingt-quatre bichettes froment et seigneurie directe. — J. Baux, *Nob. du Bugey*, p. 67.

à Lyon le 7 janvier 1790

nesse-comtesse du chapitre noble de Saint-Martin-de-Salles en Beaujolais.

L'auteur de la *Critique de l'Histoire des Girondins* nous apprend que sa mère, Marguerite Javault, était sous-gouvernante des enfants de la maison d'Orléans, des princes du sang et de la famille du vénérable duc de Penthièvre ; elle avait été chargée de la mission de confiance d'aller chercher en Suisse pour la ramener en Espagne auprès de sa mère, madame Adélaïde d'Orléans.

L'union du chevalier de Pratz avec mademoiselle des Roys a donné naissance à une nombreuse postérité, savoir :

1° Alphonse, le dernier de sa famille qui forme le septième degré.

2° Cécile de La Martine, mariée à M. de Glans de Cessiat, dont :

A. Alix de Cessiat, épouse du comte Léon de Pierreclos, père de

Léontine de Pierreclos, mariée à Pierre de Lacrételle, fils de l'historien et académicien.

B. Céline de Cessiat, mariée à Foulques Châtelain de Belleroche.

Enfants :

a. Alfred de Belleroche, marié à Edith de Brévant :

b. Marie-Anne de Belleroche.

c. Berthe de Belleroche, religieuse du Sacré-Cœur.

d. Gaston de Belleroche.

e. Alphonse de Belleroche, mort à Rome au service du Saint-Père.

f. Léontine de Belleroche.

g. Henri de Belleroche.

C. Valentine de Cessiat, la fille adoptive du poète. Un décret impérial, en date du 31 août 1868, a autorisé Mlle Valentine-Marie-Gabrielle de Glans de Cessiat, née le 17 mai 1821, à Saint-Amour (Jura), demeurant à Paris, à ajouter à son nom celui de Lamartine et à s'appeler à l'avenir *de Glans de Cessiat de Lamartine* (1).

D. Cécile de Cessiat, mariée au baron de Beer, inspecteur général des forêts.

Une fille : Mina de Beer.

E. Alphonsine de Cessiat, épouse de Charles de Jussieu de Senevié, consul général de France à Milan.

Enfants :

a. Madeleine de Senevié, morte du choléra à Palerme.

b. Henri de Senevié.

c. Charles de Senevié.

d. Valentine de Senevié.

F. Emmanuel de Cessiat, mort laissant deux enfants :

a. Alice de Cessiat.

b. Emmanuel de Cessiat.

3° Eugénie de La Martine, mariée à Bernard de Coppens, baron d'Hondschoote, officier du Roi, père de :

Auguste de Coppens, marié à Elvire Cabrol, d'où :

a. Marthe de Coppens.

b. Bernard de Coppens.

(1) Borel d'Hauterive, Annuaire de la noblesse de France, p. 232, Paris, Dentu, année 1868.

4° Césarine de La Martine, épouse du comte de Vignet, neveu des de Maistre.

Enfants :

A. Alix de Vignet, mariée à M. de Saint-Sulpice, baron de Montfort, dont elle a eu :

Alexandre de Montfort.

B. Xavier de Vignet, marié à Henriette Collomb d'Arsine de Coligny.

5° Suzanne de La Martine, mariée à Jean-Baptiste-François de Montherot (1), dont elle a eu :

Jean-Charles de Montherot, minstre plénipotentiaire auprès du grand duc de Bade, décédé à Carlsruhe, laissant de son mariage avec Noémie-Marguerite-Sidonie Blanc, de Faverges, trois enfants :

a. Jean-Pierre-Charles de Montherot.

b. Louise-Colette-Marguerite de Montherot.

c. Jean-Jules-Alphonse de Montherot.

6° Sophie de La Martine, épouse du comte Dupont de Ligonnès, union dont sont issus :

A. Mathilde de Ligonnès, mariée au baron de Prades, d'où :

a. Roger de Prades.

b. Marie de Prades.

(1) M. Jean-Baptiste-François de Montherot, membre des académies de Lyon et de Dijon, ancien maire de Charnoz, est auteur de Mémoires poétiques et de Voyages, recherchés des érudits lyonnais. Homme d'esprit et versificateur élégant et facile, M. de Montherot a jadis entretenu avec M. de Lamartine, son beau-frère, une correspondance intime fort curieuse, presque toute en vers : il conserve pieusement entre mains cette œuvre inédite dont la publication formerait un digne complément au bagage poétique de l'illustre défunt.

B. Amélie de Ligonnès, épouse de M. Quarré de Verneuil, laquelle a pour enfants de ce mariage :

a. Edouard de Verneuil.

b. Jacques de Verneuil.

c. Sophie de Verneuil.

d. Marthe de Verneuil.

C. Hélène de Ligonnès.

D. Marie de Ligonnès, sœur de Saint-Vincent-de-Paul.

E. Charles, vicomte de Ligonnès.

VII. Alphonse-Marie-Louis de Lamartine, né à Mâcon, le 21 octobre 1790.

Son acte baptistère, dont nous devons communication à l'obligeance de M. le Maire de Mâcon, est ainsi conçu :

Extrait des registres des actes de l'État-civil de la ville de Mâcon (Saône-et-Loire).

« Le vingt-deux octobre mil sept cent quatre-vingt-dix a été baptisé Alphonse-Marie-Louis, né dhyer fils de Pierre de Lamartine capitaine de cavalerie au régiment dauphin, et de Françoise Desroys, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, cydevant élu de la noblesse du pays et comté de Maconnois, seigneur de Monceaux et autres lieux, demeurant en cette paroisse, ayeul paternel malade et représenté par François Louis de Lamartine son fils aîné, cydevant officier de la maison militaire de Sa Majesté, seigneur de Montculot Nery et autres lieux, résidant en cette paroisse, et la marraine dame Marguerite Darvault, cydevant sous-gouvernante des princes de la maison d'Orléans, épouse de Jean-Louis Desroys cydevant écuyer seigneur de Rieux et autres lieux,

résidante ordinairement à Paris, paroisse Saint-Eustache, ayeule maternelle, qui ont signé avec le père.

Signé : Lamartine père, Lamartine Duvillars, Lamartine fils, Barthelot de Rambuteau, Rambuteau fils, Boyer de Ruffé, Noly veuve de Prusilly, Ladrehette de Rambuteau et Focard curé.

Pour copie certifiée conforme :

Le Maire de Mâcon, signé : Vauclin.

La mère d'Alphonse de Lamartine fut sa première institutrice, jusqu'au moment où il quitta le manoir de la famille pour le collége des Pères de la Foi, à Belley ; ses études achevées, il voyagea en Italie et revint à Paris en 1814, pour être garde-du-corps jusqu'à la fin des Cent Jours. La poésie lui allait mieux que les armes ; il s'y donna tout entier et enthousiasma la France entière de ses premiers vers ; nous ne rappellerons pas toutes ses publications qui alternèrent sa carrière de diplomate, d'académicien, de membre du Gouvernement provisoire. D'abord attaché à la légation de Naples, secrétaire à Londres de l'ambassade de France, puis chargé d'affaires en Toscane, en 1826, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. L'Académie française lui ouvrit ses portes en 1829, où il eut l'honneur de s'asseoir sur le 37e fauteuil qui avait eu pour premier titulaire, en 1662 (1), Jean Chapelain, le malheureux auteur de la *Pucelle*. Quel contraste ! Chapelain et Lamartine !... (2)

En 1830, Charles X le nommait ministre plénipotentiaire en Grèce ; la révolution de Juillet survint, Lamar-

(1) Pellisson, Histoire de l'Académie française, Paris, Coignard, 1729.

(2) M. de Lamartine était en outre membre associé de l'Académie de Lyon.

tine refusa, malgré l'offre qui lui en fut faite, de garder ses fonctions ; candidat aux élections à Toulon et à Dunkerque, il échoua et s'embarqua alors, le 20 mai 1832, pour son fameux voyage d'Orient, où il eut le triste malheur de perdre sa fille unique, Julia.

A son retour, il se trouva député de l'arrondissement de Dunkerque en 1834 ; en 1837, il revint de nouveau à la Chambre, député de Bergues et de Mâcon : il opta pour Mâcon qu'il représenta jusqu'en 1848.

Au 24 février 1848, il était membre du Gouvernement provisoire dont il avait la présidence ; le coup d'Etat du 2 Décembre le rendit à la vie privée et à la littérature.

Ses productions sont trop nombreuses pour que nous ayons à les rappeler ici : il les signait du nom de Lamartine ; cette orthographe est désormais acquise à son nom.

Lamartine avait épousé, le 5 juin 1820, « une jeune Anglaise qui avait reçu une brillante éducation littéraire et qui avait conçu pour le poète un vif enthousiasme », Marie-Anne Elisa *Birch*, fille de William Henry Birch, gentilhomme de S. A. R. le prince de Galles, commandant du génie dans l'armée anglaise.

Vapereau rapporte que le mariage eut lieu à Naples ; nous savons que l'union fut célébrée civilement à Chambéry, dans la maison de campagne de la marquise de la Pierre, le lendemain catholiquement dans la chapelle du gouverneur de Chambéry, le marquis d'Andezanna, et le surlendemain à Genève, selon le rite protestant.

Le précieux document (1) que nous allons rapporter

(1) Nous en devons communication à l'obligeance de M. le maire de la ville de Chambéry, auquel nous nous étions adressé, d'après les renseignements qu'a bien voulu nous donner l'excellent M. Mayet, maire de Pratz (Jura).

suffira pour détruire cette nouvelle erreur du savant auteur du Dictionnaire des Contemporains.

Extrait du registre des actes de mariages de la paroisse de Maché (Chambéry), conservé à l'Archevêché.

Le six juin mil huit cent vingt, après une publication canonique faite dans les églises paroissiales de Saint-Pierre de Maché de Chambéry et de Saint-Vincent et de Saint-Louis de Mâcon, dispense obtenue des deux autres, vu l'acte attestant la liberté de demoiselle Marianne Elisa Birch, et sans avoir d'ailleurs découvert aucun empêchement ni entendu former d'opposition, je soussigné muni d'autorisation de Monseigneur l'archevêque, et délégué par les curés des deux parties, ai donné dans la chapelle du château à M. Alphonse Marie-Louis *de la Martine de Prat*, fils majeur de sieur Pierre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Françoise Alexis Desrois, son épouse, domicilié de fait et de droit en la paroisse de Saint-Vincent et Saint-Louis de Mâcon, d'une part ; demoiselle Marie-Anne Elisa Birch, fille majeure de sir William Henry Birch, gentillomme de S. A. R. le prince de Galles, commandant du génie dans l'armée anglaise, et de dame Christine *(illisible)*, son épouse, née en Languedoc, domiciliée de droit en Angleterre et domiciliée aujourd'hui à Chambéry. La dite cérémonie a eu lieu à sept heures du matin, en présence de *(illisible)*, colonel, chevalier de Malthe et du chevalier Louis Vignet, témoins requis.

Ainsi est.

Signé : Favre, curé.

Pour copie conforme :

J.-B. Dunoyer, secrétaire de l'Archevêché.

Lamartine avait épousé, nous l'avons dit, Marie-Anne-Elisa Birch, dont il n'a eu qu'un fils, mort à deux ans, et une fille, Julia de Lamartine, morte à Beyrouth, à l'âge de 11 ans.

Avec M. de Lamartine s'éteint la famille dont nous venons d'esquisser rapidement la filiation : humble à l'origine, elle s'était élevée au plus haut degré de gloire et d'honneurs où puisse arriver l'homme sur la terre. La mort, en quelques instants, a ravi pour l'éternité le grand poète « dont le nom (1) a si souvent retenti et a été si haut acclamé, l'écrivain qui a remué tant de cœurs et fait rêver tant d'imaginations..... Il est mort triste, découragé, plutôt frappé par les revers et le désenchantement que par la vieillesse. Il repose aujourd'hui entre sa femme et sa fille dans ce poétique Saint-Point que toute l'Europe connaît..... »

(1) Revue du Lyonnais, mars 1869, p. 247.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

Manuscrit de M. Lacroix père.

1.

ALAMARTINE

Etienne, avocat bourgeois de Cluny, conseiller à Mâcon en 1610.

Aimée de Pise, sa femme en 1605.

ALAMARTINE

Etienne, juge-mage de Cluny, secrétaire du roi.

Anne Galoche, sa première femme en 1619.

Anne Galopin, sa seconde femme.

Premier lit.

DE LA MARTINE

Philippe-Etienne, seigneur d'Hurigny, secrétaire du roi.

Claudine de la Roüe, sa femme en 1657.

2.

DE LA MARTINE

Jean-Baptiste, conseiller à Mâcon.

Françoise Albert, sa femme, dont la postérité est ci-après :

DE LA MARTINE

Philiberte, femme de Antoine de la Blettonière, lieutenant particulier en l'élection.

DE LA MARTINE

Anne, femme de Simon du Mont, élu.

DE LA MARTINE

Madeleine, religieuse de la Visitation de Mâcon

3.

DE LA MARTINE

Philippe, écuyer, seigneur d'Hurigny.

Anne Constant, sa femme en 1708.

3.

DE LA MARTINE

Jean-Baptiste, écuyer, ancien capitaine de dragons.

Eléonore Bernard, sa première femme en. . . .
. . . . . .

Sa deuxième femme en
. . . . . .

DE LA MARTINE

Ursule, femme de Antoine des Bois, seigneur de Choiseaux, bailly de Mâcon.

4.

Premier lit.

DE LA MARTINE

Jean-Baptiste, écuyer, lieutenant dans Villeroy-cavalerie.

De la Martine, sa femme.

DE LA MARTINE

Philibert, capitaine dans Piémont.

DE LA MARTINE

Françoise, morte jeune.

DE LA MARTINE

. . . . . fille

II.

Manuscrit déjà cité.

1.

ALAMARTINE

Etienne, avocat, bourgeois de Cluny, conseiller à Mâcon en 1610, apparemment frère du ci-après.

Aimée de Pise, sa femme en 1605.

ALAMARTINE

Etienne, juge-mage de Cluny, secrétaire du roi.

Anne Galoche, sa première femme.

Anne Galopin, sa deuxième femme.

2.

DE LA MARTINE

Philippe-Etienne, secrétaire du roi, seigneur d'Hurigny.

Claudine de la Roüe, sa femme en 1657.

DE LA MARTINE

Jean-Baptiste, conseiller à Mâcon.

Françoise Albert, sa femme en 1662.

DE LA MARTINE

Philiberte, femme de Antoine de la Blettonière, lieutenant particulier en l'élection.

DE LA MARTINE

Anne, femme de Simon du Mont, élu.

DE LA MARTINE

Françoise, Madeleine, religieuses de la Visitation de Mâcon.

Tous mentionnés ci-devant.

3.

DE LA MARTINE

Etienne, écuyer, seigneur de Montceaux, ancien capitaine d'Orléans.

Sibille Monteillet, sa femme en 1703.

DE LA MARTINE

Nicolas, écuyer, conseiller à Mâcon, mort sans être marié en 1714.

DE LA MARTINE

Antoine, écuyer, mort à Paris en 1690.

DE LA MARTINE

Jean-Baptiste, écuyer, mort jeune.

DE LA MARTINE

Louis, écuyer, capitaine dans Orléans, tué à Barcelone.

DE LA MARTINE

François, chanoine, doyen de l'église de Mâcon en 1728.

DE LA MARTINE

Marie, fille.

DE LA MARTINE

Marie-Anne, femme de Claude Chambre, receveur des Etats en 1710.

DE LA MARTINE

religieuse à la Bruyère.

Deux autres filles religieuses : une à la Visitation, et l'autre ursuline.

4.

DE LA MARTINE

Louis-François, écuyer, capitaine dans Talard-infanterie.

DE LA MARTINE

Philippe, lieutenant, ensuite capitaine dans le même régiment.

DE LA MARTINE.....

Mariée à Jean-Baptiste de la Martine d'Hurigny, écuyer, lieutenant dans Villeroy.

DE LA MARTINE

..... religieuse à la Bruyère.

DE LA MARTINE

..... fille.

DE LA MARTINE

..... fille.

DE LA MARTINE

.....

Mariée à Boyer..... seigneur de Ruffé.

III.

EXTRAITS DES REGISTRES DU BAILLIAGE DE MACON

Cités aux Preuves du Manuscrit de Claude Bernard.

DE LAMARTINE D'HURIGNY.

Reg. 1586-1607.

Réception faite, l'audience tenant, d'Etienne Alamartine, pour avocat au Bailliage de Mâcon.—A Mâcon, le 25 octobre 1604.

Reg. 1605-1608.—(Morel, not^re^.)

Mariage de noble Etienne Alamartine, avocat et bourgeois de Cluny. —De l'avis de Pierre de la Roue, bourgeois de Cluny, son oncle maternel,—de Benoît Alamartine, avocat au Bailliage de Macon, — de Me Benoît Champagnon, not^re^ à Cluny, et de Claude de la Roue, ses cousins germains, — avec dam^lle^ Aymée de Pise, fille de noble Antoine de Pise, président en l'élection de Mâconnois, seigneur de Flacé, et de dam^lle^ Antoinette de Rymon, sa femme.— De l'avis de noble François de Pise, chantre et chanoine en l'église de Macon, protonotaire apostolique, — de Claude de Rymon, prieur de la Grange du Bois, — de François Verjus, chanoine en lad. église de Macon, — de noble Pierre Boton, président en ladit. élection,—de Claude Barthelot, seig^r^ de Gratay, controlleur en lad. élection,—de Francois Viveret, aussi controlleur, et de Philibert Barthelot, conseiller au Bailliage dud. Macon. — Passé à Macon, le 14 septembre 1605.

Reg. 1608-1616.

Le Roy ayant créé trois offices de conseiller au Bailliage de Macon, les lieutenants général, civil, criminel et particulier formèrent diverses oppositions avec le sindic des Etats, pour empêcher que cette création n'eût lieu.... Cependant, après beaucoup de contestations, intervint arrêt du Conseil, le 22 septembre 1609, qui, sans s'arrêter à ces oppositions, ordonna que les pourvus seraient reçus. — En conséquence de cet arrêt, M. Etienne Alamartine qui avoit des provisions de l'un de ces offices données à Paris le 28 août 1609, fut reçu par le sieur d'Amboise, maître des requêtes, commissaire nommé à cet effet ; — mais les oppositions ayant continué, intervint un autre arrest le

2 octobre 1610, qui ordonna qu'en, par lesd^ts lieutenans général, criminel et particulier, rembourçant dans deux mois, à chacun desd^s Alamartine et Blanchard pourvûs desd^s offices, la somme de 800 liv. pour prix principal de leurs offices, — 21 liv. pour finance et 30 liv. pour loyaux coûts, lesd^s offices demeureront supprimés.

Cet arrêt n'eut pas une prompte exécution, car Me Etienne Alamartine et Thomas Blanchard en ayant obtenu un autre contraire, ils demandèrent à l'audience, séans Philibert Barjot, lieutenant général, Thomas Chandon, lieutenant particulier, Palamède Bourgeois, lieutenant criminel, Philibert Barthelot et Pierre de Pise, conseillers, que l'arrêt qu'ils avoient obtenu pour être mis en possession de leurs offices de conseiller fût exécuté le 24e janvier 1611.

Reg. 1619-1621. (Gratet.)

Mariage de noble Etienne Alamartine, juge mage de Cluny. — De l'avis de noble Antoine de Pise, président en l'élection de Maconnois, de M. Me Hugues Foillard, lieutenant général, au Bailliage de Macon, d'honorable Marcel de la Roue, bourgeois de Cluny, — de Me Benoit Alamartine, avocat aud^t lieu, — de Me Antoine Grillet, avocat aud^t lieu. — de Me Moïse de Pise, avocat à Macon, — de Me Louis de la Roue, — de Me Hector Morel, enquesteur à Macon, — de Me Nicolas Matthion, avocat, — d'honorable Jean de la Roue, — de Me Antoine Thibaud, grenetier et procureur fiscal à Beaujeu, — de Me Jean Tuppinier, — noble Jacques Decret, — honorable Hugues Griffon, — Claude Tuppinier, — Jacob et Louis Lambert, — Me Barthélemy Champagnon, — honorable Izaac Martin — et André Tuppinier, bourgeois de Cluny. — Avec dam^le Anne Galoche, fille de feu Me Guillaume Galloche, procureur du roy en la chatellenie de St-Laurent-les-Chalons, et de dam^lle Nicole Gon sa veuve. — De l'avis de dam^lle Adrienne Perraud, veuve de Me Guillaume Gon, notaire et procureur à Chalons, son ayeul, — de noble Me Philippe Clerc, avocat, son curateur, — de Mre Philibert Gon, chanoine et archidiacre en l'église de Chalon, — de Me Guillaume Galloche, avocat, son frère, — etc. Passé à Chalon le 18 novembre 1619.

Reg. 1653-1654.

Testament de Me Etienne Alamartine, conseiller ordinaire de la maison de M. le Prince, capitaine et juge-mage de Cluny, — par lequel il fait des legs — à Philibert Litaud, son neveu ; — à Claudine de la Bletonnière, veuve de sieur Pierre Cajan, apothicaire à Cluny, sa cou-

sine ; — à dam^le Philiberte Alamartine, femme de Me Antoine de la Bletonnière, lieutenant particulier en l'élection de Maconnois, sa fille ; — à Louis et Philippe de la Bletonnière, ses petits fils ; — à Anne Alamartine, femme de Me Simon Dumont, élu en lad^te élection, sa fille ; — à Françoise, Anne, Philippe, et Etienne Dumont, ses petits enfants ;— à sœur Francoise Magdeleine Alamartine, religieuse de la Visitation, sa fille ; — à dam^le Anne Galloche ; — à Philippe Etienne et Jean-Baptiste Alamartine qu'il subtitue l'un à l'autre et veut que la charge de secrétaire du Roy qu'il est prest d'achepter appartienne à son ainé, au cas qu'il ne puisse s'en faire pourvoir, et lequel la conservera pour son cadet. — Passé à Cluny, le 9 mai 1651.

Reg. 1664-1666. (Dumont.)

Mariage de noble Philippe Etienne de Lamartine, secrétaire du Roy, fils de feu noble Etienne de Lamartine, juge-mage de Cluny, — et de dam^lle Anne Galoche, sa veuve. — De l'avis de : — noble Guillaume Galloche, référendaire en la chancellerie de Dijon, son oncle maternel; — de noble Louis Droin, écuyer, sieur des Landes, son beau-frère ;— d'honorable Joseph Crochet, son cousin. — Avec dam^lle Claudine de la Roue, fille de feu noble Antoine de la Roue, avocat à Macon, et de dam^lle Marie Galopin, sa veuve. — De l'avis :—de noble Denis Galopin, secrétaire au Parlement de Dijon, son oncle, et de noble Claude Corneloup, élu en l'élection de Maconnois, aussy son oncle.— Passé à Cluny le 19 juin 1657.

Reg. 1683-1686.

Testament de Philippe Etienne de Lamartine, écuyer, seigneur d'Hurigny, par lequel il fait des legs : — à dam^le Marie Galopin, sa belle-mère, veuve de Mr Me Antoine de la Roue, avocat ; — à Jean-Baptiste de Lamartine, son fils, cornette au régiment de la Lande-Dragon ; — à Marie de Lamartine, religieuse à la Bruyère ; — à Anne de Lamartine, religieuse novice à Sainte-Elisabeth, à Lyon ;—à Ursule de Lamartine, ses filles, — et institue pour son héritier Philippe de Lamartine, son fils ayné, et le substitue pour tous ses biens, en cas de mort sans enfants, à Jean-Baptiste de Lamartine, son frère cadet.— Passé à Macon le 5 octobre 1684.

DE LAMARTINE DE MONTCEAU.

Etienne Alamartine, juge-mage de Cluny, ne dit point par son mariage de qui il était fils; mais il avait épousé Anne Galloche. Ce mariage est passé à Chalon le 16 novembre 1619, ainsy qu'il est remarqué cy-devant.

Reg. 1661-1663. (Dessaignes.)

Mariage de noble Jean Baptiste de Lamartine, avocat en Parlement, fils de feu noble Etienne de Lamartine, secrétaire du Roy, et de dam^lle^ Anne Galloche, sa veuve. — De l'avis : — de noble Philippe Etienne de Lamartine, secrétaire du Roy, son frère; — de Mre Me Simon Dumont, élu en l'élection de Macon. — Avec dam^lle^ Francoise Albert (1), veuve de feu Mre Me Philibèrt Verjus, avocat à Macon, et fille de Mre Me Abel Albert, receveur des consignations du Maconnois, et de dam^lle^ Francoise Moisson, sa femme. — Passé à Macon le 24 avril 1662.

Reg. de 1661-1673.

Provisions de l'office de conseiller au Bailliage et Présidial de Macon, accordées à Me Jean Baptiste de Lamartine sur la résignation de Me Abel Albert. — Données à Fontainebleau le 13 juillet 1664.

(1) Françoise Albert eut la terre de Montceau de la succession du sieur Albert, conseiller au Parlement de Paris, son neveu mort en l'année..... Elle fit une donation de tous ses biens à Etienne de Lamartine son fils ayné, en date du 26 janvier 1725.

(*Note du Mss.*)

IV.

PREUVES DE NOBLESSE

Faites, le 20 septembre 1783, devant Bernard Chérin, généalogiste et historiographe des ordres du roi,
Par Pierre de Montherot de Béligneux, garde du roy de la Compagnie écossaise.

(Bibliothèque impériale.—Cabinet des Titres.)

Extrait de l'Histoire de la Curée :

Messire Pierre de Montherot et Montferrand, chevalier, demeurant à Lyon, rue de la Pérollière, paroisse Saint-Paul, veuf de dame Elisabeth Richery, sa première femme, procédant de l'autorité, consentement et en présence de son père et de Jean-Baptiste, son frère, épouse par contrat passé en la ville de Mâcon, le 9 février 1754, devant Puthod et son confrère, notaires royaux aud. Mâcon, Jeanne Sybille Philippine de la Martine, demoiselle, fille de messire Jean-Baptiste de la Martine, chevalier, seigneur d'Hurigny, et de dame Anne de la Martine, ses père et mère, demeurant aud. Mâcon, procédant de l'autorité et en présence de ses dits père et mère, et Mre Philibert de la Martine, ancien capitaine au régiment de Piémont, chevalier de St-Louis, de Mre Louis-François de la Martine, ancien capitaine au régiment de Monaco-infanterie, aussi chevalier de St-Louis, ses oncles, de Mre François de la Martine, doyen de l'église de Mâcon, son grand-oncle et autres, ses parens : par ce contrat, le futur se constitua les mêmes biens que lui avait constitués le sieur son père, par son premier contrat de mariage du 16 février 1753, consistant en deux maisons à Lyon, la terre de Béligneux et dépendances, avec toute justice, haute, moyenne et basse, et le fief de Montferrand, situés en Bresse, avec ses appartenances et dépendances, desquels biens le père se réserve la jouissance, sa vie durant, en s'obligeant de payer à son fils une rente annuelle de mille francs ; se constitua, de plus, le sieur futur tous les droits à lui échus par le décès de sa première femme. Les père et mère de la D^lle^ future constituèrent à leur fille une somme de trente-quatre mille livres en contrats de constitution de rentes à cinq pour cent, ensemble la terre et seigneurie d'Hurigny, avec les châteaux, domaines, etc., en dépendants, sous la condition expresse que lorsque

leur dite fille entrera en possession à leur décès, elle rapportera à la succession paternelle la somme de trente-quatre mille livres.

Dame Marie Anne de la Martine, veuve de Mre Claude Chambre, trésorier des Etats de Mâconnais, constitua à la demoiselle future, sa petite fille, par donation entre vifs, une somme de 6000 livres qu'elle lui avait léguée par son testament.

(Grosse papier signée du dit notaire.)

V.

LISTE

Des membres de la famille de la Martine ayant eu entrée aux chambres de la noblesse du Mâconnais, avec année de leur réception, d'après M. Arcelin.

27 décembre	1676.	De Lamartine, seigneur d'Hurigny.
25 juillet	1679.	Philibert de Lamartine, seigneur d'Hurigny.
23 mai	1685.	Philippe de Lamartine, seigneur d'Hurigny.
		Jean-Baptiste de Lamartine.
		Jean-Baptiste de Lamartine, seigneur de Verne.
7 mai	1688.	Jean-Baptiste de Lamartine, conseiller.
27 mai	1691.	Jean-Baptiste de Lamartine, conseiller au bailliage.
29 juin	1697.	Jean-Baptiste de Lamartine, seigneur de Saint-Ligier.
15 juin	1700.	Jean-Baptiste de Lamartine.
		Philippe-Etienne de Lamartine, seigneur d'Hurigny.
		Jean-Baptiste d'Hurigny (1), seigneur de Saint-Ligier.

(1) Ce d'Hurigny n'est autre que Jean-Baptiste de Lamartine, seigneur d'Hurigny, indiqué précédemment. Il n'existait aucune famille du nom patronymique d'Hurigny : ce fief appartenait avant 1574 à Ennemond Seyvert, maison noble originaire du Beaujolais, en faveur de laquelle Hurigny avait été érigé en fief et inféodé par lettres de juin 1510 : puis il avait par mariage passé aux de Pise, dont Antoine de Pise, échevin à Mâcon en 1450, et des de Pise aux Alamartine, suivant l'alliance indiquée dans le manuscrit de M. Lacroix.

11 juin	1703.	Jean-Baptiste d'Hurigny.
17 juin	1706.	Jean-Baptiste de Lamartine.
		Philippe-Etienne de Lamartine.
		Nicolas de Lamartine.
		Philippe de Lamartine.
1er juillet	1709.	Nicolas de Lamartine.
22 novembre	1712.	Philippe de Lamartine, seigneur d'Hurigny.
9 mai	1718.	Philippe de Lamartine, seigneur d'Hurigny.
28 avril	1721.	Le même.
20 avril	1724.	Le même.
28 avril	1726.	Philippe de Lamartine, écuyer, seigneur d'Hurigny.
11 avril	1736.	Louis-François de Lamartine, seigneur de Montceau (1).
		Jean-Bapt. de Lamartine, seigneur des Granges.
13 avril	1739.	Jean-Baptiste de Lamartine d'Hurigny, seigneur des Granges.
28 avril	1748.	Jean-Baptiste de Lamartine, seigneur d'Hurigny.
		Louis-François de Lamartine, seigneur des Granges et de Montceau.
8 juin	1751.	Jean-Baptiste de Lamartine, seigneur d'Hurigny.
1er août	1754.	Jean-Baptiste de Lamartine, seigneur d'Hurigny.
		Louis-François de Lamartine, seigneur de Montceau.
15 novembre	1757.	Jean-Baptiste de Lamartine.
		Louis-François de Lamartine, seigneur de Montceau.
		Elu : Louis-François de Lamartine.
18 novembre	1760.	Louis-François de Lamartine, seigneur de Montceau.
		Elu : Louis-François de Lamartine.
15 novembre	1763.	Louis-François de Lamartine, seigneur de Montceau, Montculot et autres lieux.
		Jean-Baptiste de Lamartine, seigneur d'Hurigny.

(1) Montceau (Prissé). Ce fief, possédé originairement par les Moisson, famille ancienne de la bourgeoisie mâconnaise, était passé, en 1658, aux mains des Albert, qui le transmirent, comme nous l'avons dit, aux de la Martine, le 24 avril 1662, par le mariage de Françoise Albert avec Jean-Baptiste de la Martine, qui devint dès lors seigneur de Montceau.

7 juillet	1766.	Jean-Baptiste de Lamartine d'Hurigny.
10 novembre	1769.	Jean-Baptiste de Lamartine, seigneur d'Hurigny.
30 avril	1772.	De Lamartine d'Hurigny.
20 avril	1775.	Le même.
9 avril	1778.	De Lamartine d'Hurigny, seigneur d'Hurigny.
		De Lamartine, seigneur de Montceau et de la Tour-Mailly (1).
		De Lamartine fils.
26 avril	1781.	Louis-François de Lamartine, seigneur de Montceau et Montculeau.
19 juillet	1784.	Louis-François de Lamartine, seigneur de Montceau et de la Tour-Mailly.
		Louis-François de Lamartine, seigneur de Quémigny.

Liste électorale pour les États-Généraux de 1789, *tenue le* 18 *mars* 1789 *en l'église collégiale de Saint-Pierre.*

Châtellenie d'Igé et Domange :

Louis-François de Lamartine père.

Prévôté de Saint-André-le-Désert :

François-Marie-Louis de Lamartine fils aîné.

Pierre de Lamartine, capitaine de cavalerie.

(1) Par acquisition de Melchior Cochet, d'une famille noble représentée aux États de Mâconnais, le 11 avril 1736.

L'Indicateur héraldique mentionne encore comme premier échevin de la ville de Mâcon, durant les années 1689 et 1690, élu par ordre de M. le Prince de Condé, gouverneur général de la province :

Mre Jean Baptiste de Lamartine.

VI.

LISTE GÉNÉRALE

DES ÉMIGRÉS (1) DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, impr. nationale, an 2 de la République.

LETTRE L.

NOM	PRÉNOMS	PROFESSION	DOMICILE	DATES des JUGEMENTS, ARRÊTS ou DÉCISIONS.	SITUATION DES BIENS séquestrés.
Lamartine	Louis-François	Capitaine d'infanterie	Mâcon (Saône-et-Loire).	20 sept. et 28 nov. 1792.	Quémigny. Clémencey Fleurey.
Lamartine	François-Louis	Officier de cavalerie	Id.	5 juil., 20 sept. et 28 nov. 1792.	Quémigny. Clémencey Fleurey.

(1) Ce document est fort curieux pour l'histoire des familles durant la première révolution : il ne mentionne, pour celle qui nous occupe, que les deux membres qui précèdent On y trouve cependant encore : Lamartine, les sœurs, à Périgueux (Dordogne), dont les biens à Saint-Vincent de Connazac furent séquestrés par arrêt du 23 juin 1792.

ARMORIAL

DES FAMILLES (1) ALLIÉES AUX LA MARTINE.

Tupinier, bourgeois de Cluny dès le milieu du XVIe siècle, anoblis par charge au bailliage et présidial de Mâcon, le 26 juin 1642.

Armes : d'argent à trois alérions d'azur, mis 2 et 1.

(*Arm. gén. d'Hozier.*)

De Pise, très-anciens à Mâcon, où Antoine de Pise était échevin en 1450.

Armes : d'argent, à un chevron de gueules accompagné de trois roses, deux en chef et une en pointe. (*Arm. gén.*)

Galoche, à Saint-Laurent-les-Châlons : ses armoiries nous sont inconnues.

De Lablettonnière, bourgeois de Cluny vers le milieu du XVIe siècle, anoblis par un office de secrétaire près le parlement de Paris, le 25 juin 1702.

Armes : d'or, à une ancre de sable. (*Arm. gén.*)

Dumont, Jean Dumont, bourgeois de Mâcon à la fin du XVIe siècle, marié à Françoise Folliard : anoblis par Emilan Dumont, secrétaire du roi en 1723.

Armes : de gueules à une fasce d'argent accompagnée de trois monts chacun de trois coupeaux de même, deux en chef et un en pointe. (*Arm. gén.*)

De la Roue, bourgeois de Cluny : armes inconnues.

Bernard. Cette famille, originaire de Mâcon, y est connue dès Nicolas Bernard, mort en 1430 : elle tenait dès le XVIe siècle le premier

(1) C'est encore au savant ouvrage de M. Arcelin que nous devons l'indication des maisons du Mâconnais que nous allons citer : son excellent livre est une source intarissable de précieux renseignements où l'on ne peut se lasser de puiser.

rang dans cette ville : depuis elle s'est constamment maintenue au même niveau d'honneurs et de considération.

Armes : de gueules, à la bande d'or chargée de trois étoiles d'azur, accompagnée à senestre d'un cor de chasse d'or enguiché et virolé d'azur. (Chevillard.)

Desbois. Gabriel Desbois était bourgeois de Cluny à la fin du XVIe siècle. Anoblis par une charge de secrétaire du roi le 14 septembre 1645.

Armes : d'argent, à un chêne de sinople englanté d'or sur une terrasse de sinople, parti de gueules au lion d'or. (*Arm. gén.*)

De Montherot, originaires de Paris, anoblis en la personne de Pierre de Montherot, pourvu le 14 mars 1711 d'un office de secrétaire du roi, maison et couronne de France. (Preuves devant Chérin.)

Armes : d'azur, à un aigle d'argent, le vol étendu, regardant un soleil d'or mouvant de l'angle dextre, au chef de l'écu. (*Arm. gén.*)

De Malmont en Bresse : d'azur au chevron d'argent.

Desvignes. On trouve dans les six premiers échevins de Mâcon, en 1363, un Johannet Desvignes ou de les Vignes, souche de cette antique famille anoblie par une charge de secrétaire du roi le 21 juillet 1724.

Armes : d'argent, au cep de sinople, fruité de trois raisins de pourpre, sur un tertre de sable. (D'Hozier, *Règl. d'arm.*)

Patissier. Antoine Patissier, secrétaire du roi près le parlement de Grenoble par provisions du 30 juin 1738.

Armes : d'or, à un chevron d'azur, accompagné, au canton dextre du chef, d'une étoile de même, et, en pointe, d'un cerf élancé de gueules.

Albert : anoblis dans Abel Albert par une charge de secrétaire du roi, le 6 juin 1681.

Armes : d'azur, au lion d'or, couronné de même. (*Arm. gén.*)

Chambre. François Chambre, fils de Pierre, marchand à Mâcon, acheta une charge de président au grenier à sel, à laquelle il fut pourvu au mois d'avril 1733.

Armes : d'or, à un chevron d'azur accompagné en chef de deux trèfles de même, et en pointe d'une écrevisse de gueules (*Arm. gén.*)

Boyer de Trades, famille remontant à Jean Boyer, seigneur dudit lieu de Trades, juge mage de Cluny à la fin du XVIe siècle : éteints par deux filles dans les Quarré de Champvigy et dans les Noly.—Seigneurs de Ruffé au commencement du XVIIe siècle.

Armes : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois larmes de gueules, deux en chef et une en pointe. (*Arm. gén.*)

Dronier. De cette famille, nous savons seulement par l'acte de mariage du 25 août 1749 que Claude-Antoine-Joseph Dronier, écuyer, était seigneur de Villard et de Pras, et conseiller honoraire au parlement de Besançon. — Ses armoiries nous sont inconnues.

De Glans de Cessiat : Franche-Comté.

Armes : de gueules, à trois flèches d'argent ; au chef cousu d'azur chargé de trois glands d'or. (Jouffroy d'Eschavannes, *Dict. de la nobl.*)

Michon de Pierreclos, branche lyonnaise de la famille Michon, originaire de Paris, où était Pierre Michon, conseiller au parlement de Paris en 1559.

Armes : d'azur, à un losange d'or, accompagné de trois besans d'argent, deux en chef et un en pointe. (*Arm. gén.*)

Chatelain de Belleroche, seigneurs dudit lieu par alliance avec les Noyel de Bionnay en Beaujolais, à la fin du XVIIIe siècle.

Armes : d'azur, au château à trois tours pavillonnées et girouettées d'argent. (Steyert).

De Beer, en Flandre.

Armes : d'azur, à l'ours passant d'or, colleté de gueules. (*Etat présent de la noblesse.* Paris, 1868.)

Jussieu de Sennevié. Famille lyonnaise qui produisit pour se faire inscrire dans la noblesse de Bresse les provisions de Nicolas de Jussieu, conseiller en la Cour des monnaies, sous la date du 14 janvier 1734 (J. Beaux). — Cinq membres à l'académie des sciences, deux au conseil d'Etat, un préfet de l'Ain.

Armes : vairé d'argent et de gueules au chef d'azur chargé d'un soleil d'or. (Steyert.)

De Coppens d'Hondschoote, Flandre française.

Armes : d'azur, à trois pommes de pin d'or.
(*Etat présent de la noblesse, 1868.*)

De Vignet en Savoie, originaires du Chablais (Haute-Savoie).

Armes : d'argent à deux fasces de sable chargées de trois raisins d'or, 2 et 1.

Colomb d'Arcine : famille du Faucigny (Haute-Savoie).

Armes : d'azur, à trois colombes d'argent.

Morand de Montfort-Saint-Sulpice, environs de Chambéry (Savoie). Nous ignorons ses armoiries.

Dupont de Ligonnès : originaire du Vivarais, cette famille s'est établie en Gévaudan vers 1755. Elle remonte à Pierre de Molin, seigneur en 1507 du Pont-de-Mass, près Saint-Agrève. — Maintenue dans sa noblesse le 30 janvier 1698.

Armes : de gueules, au heaume d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

La branche aînée, éteinte, portait d'azur, au heaume d'argent, etc.

Son nom de Ligonnès vient de la seigneurie de ce nom dans le haut Vivarais (Servières).

De Seguin de la Tour de Reyniez, barons de Prades, gén. de Montauban.

Armes : de sinople, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent, qui est de Seguin ; écartelé d'or au laurier de sinople au chef d'azur, chargé de trois hermines d'argent, qui est de la Tour.

Quarré de Verneuil. La filiation sur preuves de cette très-ancienne famille commence à Huguenin Quarré, franc d'armes du duc de Bourgogne en 1303 : son petit-fils Jean, échanson du duc Jean-sans-Peur, fut anobli le 26 avril 1412.

Armes : échiqueté d'argent et d'azur, au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de sable. (*Arm. gén.*)

Universitas

CE PQ 2326
.R48 1869
COO REVEREND DU LAMARTINE ET
ACC# 1224613

CK NUMBER
NO. 5
COP
00 REVEREND-DU LAMARTINE
AUTHOR
TITLE
39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80
E D'OTTAWA
IOTHEQUE
BOOK CARD
YOU ARE RESPONSIBLE
FOR THE LOSS OF THIS CARD
OF OTTAWA
BRARY
39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80

a39003 00243939 5b